

# COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU GRAND ANGOULEME

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE SEANCE DU 30 MARS 2017

**Délibération**  
n° 2017.03.263

**Commune de Garat :**  
accord pour la  
modification du  
périmètre de  
protection des  
monuments  
historiques

**LE TRENTE MARS DEUX MILLE DIX SEPT à 17h30**, les membres du conseil communautaire se sont réunis au siège de la communauté d'agglomération de GrandAngoulême - 25 boulevard Besson Bey à ANGOULEME suivant la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : **23 mars 2017**

**Secrétaire de séance :** Véronique ARLOT

### **Membres présents :**

Jean-François DAURE, Jean-Marie ACQUIER, Sabrina AFGOUN, Michel ANDRIEUX, Véronique ARLOT, Anne-Marie BERNAZEAU, André BONICHON, Xavier BONNEFONT, Jacky BOUCHAUD, Patrick BOURGOIN, Catherine BREARD, Gérard BRUNETEAU, Gilbert CAMPO, Monique CHIRON, Jean-Marc CHOISY, Bernard CONTAMINE, Jean-Claude COURARI, Françoise COUTANT, Véronique DE MAILLARD, Catherine DEBOEVERE, Françoise DELAGE, Gérard DEZIER, Denis DOLIMONT, Jacques DUBREUIL, Denis DUROCHER, François ELIE, Guy ETIENNE, Bernadette FAVE, Annette FEUILLADE-MASSON, Jean-Jacques FOURNIE, Martine FRANCOIS-ROUGIER, André FRICHETEAU, Jacqueline LACROIX, André LANDREAU, Francis LAURENT, Michaël LAVILLE, Bertrand MAGNANON, Annie MARAIS, Jean-Luc MARTIAL, Pascal MONIER, Thierry MOTEAU, François NEBOUT, Yannick PERONNET, Marie-Hélène PIERRE, Jean-Philippe POUSSET, Christophe RAMBLIERE, Jean REVEREAULT, Bernard RIVALLEAU, Gérard ROY, Eric SAVIN, Alain THOMAS, Jean-Luc VALANTIN, Roland VEAUX, Anne-Laure WILLAUMEZ-GUILLEMETEAU, Vincent YOU,

### **Ont donné pouvoir :**

Danielle BERNARD à Gérard DEZIER, Anne-Sophie BIDOIRE à Anne-Laure WILLAUMEZ-GUILLEMETEAU, Michel BUISSON à Christophe RAMBLIERE, Samuel CAZENAVE à Xavier BONNEFONT, Danielle CHAUVET à Martine FRANCOIS-ROUGIER, Bernard DEVAUTOUR à Eric SAVIN, Georges DUMET à Gérard ROY, Jeanne FILLOUX à Michaël LAVILLE, Maud FOURRIER à Yannick PERONNET, Michel GERMANEAU à Jean-François DAURE, Fabienne GODICHAUD à André BONICHON, Joël GUITTON à Patrick BOURGOIN, Isabelle LAGRANGE à Bernadette FAVE, Catherine PEREZ à Francis LAURENT, Zahra SEMANE à Bernard CONTAMINE, Philippe VERGNAUD à Jean-Philippe POUSSET

### **Excusé(s) :**

Karen DUBOIS, Elisabeth LASBUGUES, Philippe LAVAUD, Dominique PEREZ

**CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 30 MARS 2017**

**DELIBERATION  
N° 2017.03.263**

URBANISME

Rapporteur : **Monsieur VEAUX**

**COMMUNE DE GARAT : ACCORD POUR LA MODIFICATION DU PERIMETRE DE PROTECTION DES MONUMENTS HISTORIQUES**

Dans le cadre de l'élaboration de son Plan local d'urbanisme, la commune de Garat a mené en parallèle la modification du périmètre de protection de l'église Saint Pierre aux Liens.

Après étude, le nouveau périmètre a été arrêté le 8 juin 2016 puis soumis à enquête publique entre le 27 septembre et le 27 octobre de la même année, en même temps que le projet de Plan local d'urbanisme.

Au regard de l'absence de remarques sur le tracé, le projet de périmètre modifié a été approuvé par le conseil municipal de la commune de Garat le 14 décembre 2016. Il revient maintenant à la collectivité compétente de donner son accord pour la modification du périmètre.

Aussi,

Vu les articles L.151-1 et suivants du Code de l'urbanisme précisant les modalités d'exercice de la compétence « plan local d'urbanisme »,

Vu l'arrêté préfectoral du 16 décembre 2016 portant création de la communauté d'agglomération de GrandAngoulême

Vu la délibération en date du 8 juin 2016 décidant de modifier le périmètre de protection des monuments historiques autour de l'église Saint Pierre aux Liens conformément à la proposition de Monsieur le Chef du service départemental de l'Architecture et du Patrimoine de la Charente,

Vu l'arrêté du maire en date du 6 septembre 2016 mettant le projet de plan local d'urbanisme à enquête publique du 27 septembre au 27 octobre 2016,

Vu l'avis favorable sans réserve du commissaire enquêteur en date du 23 novembre 2016,

Vu l'approbation en date du 14 décembre 2016 du périmètre de protection modifié de l'église Saint Pierre aux Liens,

Vu l'avis favorable de la commission proximité, équilibre et identité territoriale du 28 mars 2017,

**Je vous propose :**

**D'APPROUVER** la proposition de modification du périmètre de protection modifié de l'église Saint Pierre aux Liens en annexe de la présente délibération.

**APRES EN AVOIR DELIBERE,  
LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,  
A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES,  
ADOpte LA DELIBERATION PROPOSEE.**

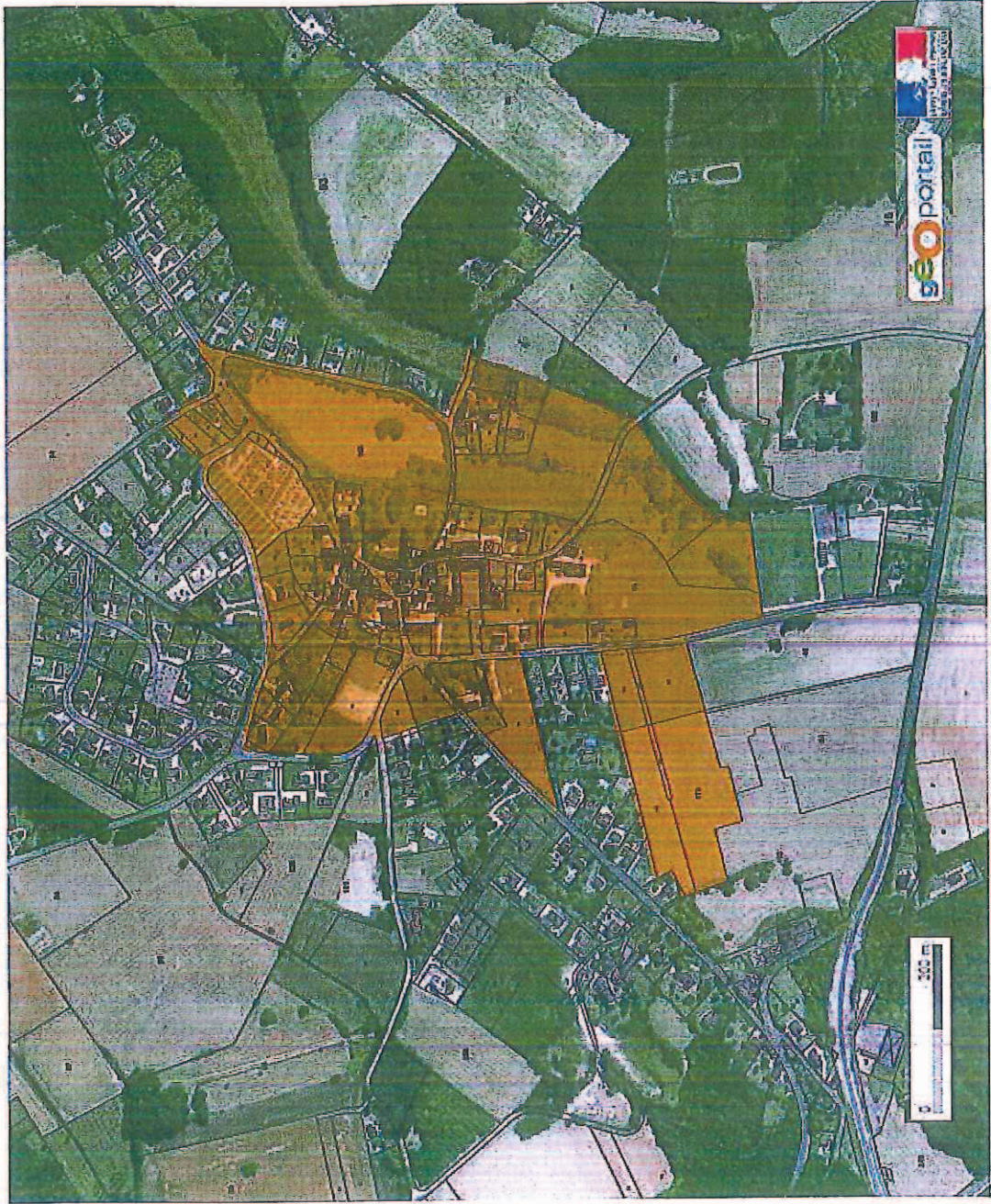
<b>Certifié exécutoire :</b>	
<b><u>Reçu à la Préfecture de la Charente le :</u></b>  <b>05 avril 2017</b>	<b><u>Affiché le :</u></b>  <b>05 avril 2017</b>

U.D.A.P.16  
P.D.A.



# PROPOSITION DE PÉRIMÈTRE DELIMITÉ DES ABORDS

## Eglise de Saint-Pierre



PREFECTURE DE LA CHARENTE  
Direction des Relations avec les Collectivités Locales  
27 DEC. 2016  
Courrier : Arrivée